

COMMUNIQUE DE PRESSE

Poitiers, le 12 octobre 2018

Irrigation

Mesure d'alerte estivale sur le bassin de la Charente,

Pour le bassin de la Charente:

Considérant que le niveau piézométrique du seuil d'alerte d'été est franchi à l'indicateur de La Bonnardelière dans le sous-bassin de la Charente Amont, la préfète a signé un arrêté le 12 octobre 2018, limitant au volume hebdomadaire de 7 % des prélèvements d'eau à usage d'irrigation pour la période hivernale,

Ces restrictions sont applicables à compter du 18 octobre 2018, 8 h jusqu'au 31 octobre 2018 minuit.

Conformément à l'arrêté cadre, la préfète a signé le 12 octobre 2018 un arrêté dans ce sens.

Les dispositions de cet arrêté sont applicables à partir de 8 h, le jeudi 18 octobre 2018.

Contact presse

Nathalie BRIONNET – Adjointe à la responsable du Service de Communication Interministérielle Préfecture de la Vienne – nathalie.brionnet@vienne.gouv.fr – 05.49.47.24.76





